

MÉMOIRE

préparé dans le cadre
des consultations
prébudgétaires
du budget 2023-2024
du gouvernement
du Québec





TABLE DES MATIÈRES

1	L'année 2023, une année de défis et de fierté.....	5
2	Demandes de la Ville de Terrebonne	5
2.1	Soutenir la Ville par des programmes d'aide structurants.....	5
2.1.1	Bonification du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).....	5
2.1.2	Investissements pour faire face aux changements climatiques.....	5
2.1.3	Reconversion des golfs en espaces verts	6
2.1.4	Subventions en matière de sécurité publique.....	6
2.2	Faciliter la réalisation des projets municipaux	6
2.2.1	Implantation d'un quartier universitaire.....	6
2.2.2	Usine Moody comme Espace bleu	6
2.2.3	Loi sur l'expropriation.....	7
2.2.4	Acquisition de terrains pour la construction d'écoles.....	7
2.2.5	Diversification des revenus pour les villes.....	7
2.3	Favoriser l'accès au logement	7
2.3.1	Développer les conditions favorisant le logement social et abordable	7
2.3.2	Faciliter l'accès au logement par l'implantation de mesures facilitantes	8
2.4	Mettre en place des mesures pour favoriser la mobilité et le transport collectif	8
2.4.1	Actions à poursuivre à la suite du forum sur la mobilité.....	8
2.4.2	Financement adéquat du transport en commun	9

Document préparé par la direction générale de la Ville de Terrebonne.
2 février 2023

1 L'ANNÉE 2023, UNE ANNÉE DE DÉFIS ET DE FIERTÉ

Dixième ville en importance au Québec, Terrebonne compte plus de 122 000 citoyennes et citoyens et regroupe un des plus hauts taux de jeunes familles au Québec. La Ville de Terrebonne accueille sur son territoire près de 33 000 familles; l'âge moyen de sa population est de 36,5 ans. En 2023, elle célèbre son 350^e anniversaire de fondation avec fierté.

Comme mentionné par le maire de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, la préparation du budget de l'année 2023 a rencontré plusieurs défis que nous avons dû surmonter, non sans difficultés. En effet, la Ville de Terrebonne, comme plusieurs municipalités au Québec, est confrontée à un contexte inflationniste que nous n'avons pas connu depuis des décennies avec des prix records de la part des fournisseurs et sous-traitants; une hausse marquée des taux d'intérêt ayant un effet direct sur le remboursement des emprunts municipaux; le renouvellement des conventions collectives de nos employés; un nouveau rôle d'évaluation avec des augmentations historiques de la valeur des propriétés, sans compter des responsabilités accrues qui nous incombent en matière d'environnement, d'adaptation aux changements climatiques et de sécurité publique.

Par ailleurs, la Ville de Terrebonne partage les préoccupations de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui rappelait récemment que les pressions budgétaires municipales démontrent plus que jamais l'urgence de redéfinir le partenariat avec Québec. De nombreux enjeux fiscaux et financiers sont en effet préoccupant, dont, notamment, la pérennisation du partage de la croissance d'un point de la TVQ, l'adaptation des programmes d'infrastructures et le financement du transport collectif. Ces enjeux se répercutent sur nos concitoyennes et concitoyens.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du budget du Québec 2023-2024, la Ville de Terrebonne souhaite donc soumettre ses demandes et attentes prioritaires au gouvernement du Québec afin de poursuivre sa croissance et son développement.

2 DEMANDES DE LA VILLE DE TERREBONNE

En vue de répondre à la forte croissance démographique et économique que connaît la ville de Terrebonne, son administration devra planifier le développement de plusieurs infrastructures au cours des prochaines années. Les enjeux auxquels elle fait face en matière de mobilité, de logement, de développement économique et social requièrent le soutien du gouvernement du Québec.

C'est donc dire qu'une aide importante sera nécessaire pour assurer un développement rigoureux et multidimensionnel, notamment en ce qui concerne les installations au service des citoyennes et des citoyens. Ces investissements viendront soutenir la volonté municipale d'entretenir une communauté solide et active qui a tout à sa portée pour s'épanouir et atteindre son plein potentiel.

2.1 SOUTENIR LA VILLE PAR DES PROGRAMMES D'AIDE STRUCTURANTS

Afin de poursuivre son développement et servir sa population de façon adéquate, la Ville de Terrebonne requiert que le gouvernement du Québec la soutienne par un financement adéquat, prévisible et flexible.

2.1.1 Bonification du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

La Ville de Terrebonne réitère sa demande au gouvernement du Québec de **bonifier substantiellement l'enveloppe du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)** afin de refléter les véritables besoins des municipalités en cette matière et appelle celui-ci à prioriser et à confirmer une aide financière pour la construction d'un centre aquatique à Lachenaie, en 2023. Les fonds ainsi alloués rapidement pour ce projet structurant contribueront de façon importante à la relance économique souhaitée par tous les acteurs économiques, comme le gouvernement du Québec et la Ville de Terrebonne.

2.1.2 Investissements pour faire face aux changements climatiques

En septembre 2022, les 10 plus grandes villes du Québec ont proposé au prochain gouvernement québécois de **mettre en place un Pacte vert avec les municipalités, flexible et sans contrepartie, de 2 G\$ par année pour les 5 prochaines années**. Ce Pacte vert est essentiel pour permettre aux municipalités de répondre dès maintenant à l'urgence climatique afin de protéger leur population, leurs infrastructures et leur viabilité financière à long terme.

Les infrastructures visées sont notamment les installations de traitement des eaux, les canalisations d'eaux pluviales et usées et le réseau routier local. Ces infrastructures seront les plus coûteuses à entretenir et à rendre plus résilientes en

contexte de changements climatiques. Les villes du Québec doivent immédiatement pouvoir investir dans ces infrastructures d'importance en vue d'en réduire les coûts.

En proposant un Pacte vert, les grandes villes du Québec réitèrent l'urgence de se doter des infrastructures nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques et assurer la sécurité de leur population. Un partenariat ambitieux est nécessaire pour répondre à l'urgence climatique et assurer la résilience des territoires, tout en préservant la viabilité financière des municipalités.

2.1.3 Reconversion des golfs en espaces verts

À la suite de l'adoption par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) du *Règlement de contrôle intérimaire*, en 2022, concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel (dont le golf Le Boisé de Terrebonne), Terrebonne réitère la demande de la CMM afin que le prochain gouvernement lui accorde **100 M\$ pour la mise sur pied d'un programme d'acquisition des espaces présentant un potentiel de conversion en espace vert ou en milieu naturel.**

2.1.4 Subventions en matière de sécurité publique

Il existe une préoccupation importante concernant les diverses subventions versées par le ministère de la Sécurité publique. En effet, ces subventions visent des horizons de 2 ou 3 années; il est donc difficile, face à l'incertitude du renouvellement de ces sommes, de mettre en place des projets ayant une portée permanente. Or, ces subventions nous permettent de répondre de façon ponctuelle à diverses problématiques qui, elles, sont permanentes et ne risquent pas de disparaître dans le temps, comme la violence conjugale ou sexuelle ou la production et le trafic de stupéfiants.

Ainsi, les projets mis en place par la Ville de Terrebonne devront être abandonnés, et ce, au détriment des victimes, soit, d'autres services devront être éliminés ou de nouvelles sources de financement déterminées, et ce, au détriment des citoyennes et des citoyens.

Par conséquent, pour les projets visés, **le financement des projets porteurs en matière de sécurité publique devrait être établi pour des périodes beaucoup plus longues (soit de 5 à 7 ans) et le renouvellement ou non du financement, annoncé deux ans à l'avance.** En cas de non-renouvellement de l'aide financière, des options facilement applicables devraient être soumises au besoin, en collaboration avec les municipalités.

2.2 FACILITER LA RÉALISATION DES PROJETS MUNICIPAUX

Le gouvernement du Québec se doit d'être un facilitateur et un partenaire de premier choix pour les municipalités du Québec. C'est pourquoi la Ville de Terrebonne l'invite à l'appuyer dans la réalisation de ses projets municipaux qu'elle considère comme importants et structurants pour la communauté.

2.2.1 Implantation d'un quartier universitaire

Depuis plusieurs années, l'idée de l'implantation d'un campus universitaire à Terrebonne fait son chemin. Nul doute que la ville de Terrebonne constitue l'endroit idéal pour l'implantation d'un quartier universitaire de premier choix dans Lanaudière. Il est utile de rappeler que la ville de Terrebonne est la ville la plus peuplée de la région de Lanaudière et qu'elle est la seule des 10 plus grandes villes au Québec à ne pas avoir de campus universitaire complet ou de pôle universitaire de grande envergure. Le projet qui sera proposé bientôt sera structurant pour la communauté et la région de Lanaudière et répond aux critères de choix d'un pôle universitaire digne de ce nom.

Or, dans le cadre de l'appel de candidatures des milieux de vie pour l'implantation d'un futur campus universitaire dans Lanaudière lancé par le Centre régional universitaire de Lanaudière en août 2022, la Ville de Terrebonne a proposé un projet structurant s'appuyant sur ses nombreux atouts stratégiques, les besoins criants en formation de sa population, de ses institutions et entreprises, sa situation géographique idéale et sur le fait qu'elle représente le principal pôle économique et démographique de la région de Lanaudière.

La Ville de Terrebonne souhaite donc **recevoir l'appui du gouvernement du Québec quant à l'implantation d'un quartier universitaire sur son territoire.**

2.2.2 Usine Moody comme Espace bleu

Dans le cadre d'implantation du réseau des Espaces bleus au Québec, la Ville de Terrebonne a identifié l'usine Moody comme lieu culturel et patrimonial visant la promotion et la transmission de notre héritage culturel.

La Ville de Terrebonne souhaite obtenir le feu vert et une **confirmation par le gouvernement du Québec que l'usine Moody sera l'option de choix comme Espace bleu pour la région de Lanaudière.**

2.2.3 Loi sur l'expropriation

Appuyées par l'UMQ qui soumet la même demande, les villes de Terrebonne, Mascouche et Candiac demandent depuis le début de l'année 2021 que soit réformée, à brève échéance, la Loi sur l'expropriation pour que le calcul des indemnités versées aux propriétaires soit basé sur la juste valeur marchande (et non sur la valeur au propriétaire) afin d'assurer une prévisibilité budgétaire pour la partie expropriante. Ainsi, le 3 mars 2021, Terrebonne adoptait une résolution en ce sens.

Afin d'assurer une prévisibilité budgétaire pour la partie expropriante dans les cas concernant notamment l'acquisition de terrains de golf localisés sur son territoire, la Ville de Terrebonne demande des outils supplémentaires au gouvernement du Québec visant à permettre aux municipalités de mieux encadrer et revaloriser ces espaces verts et de procéder à la **réforme, à brève échéance, de la Loi sur l'expropriation** pour que le calcul des indemnités versées aux propriétaires soit basé sur la juste valeur marchande.

2.2.4 Acquisition de terrains pour la construction d'écoles

En application de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, c1) – projet de loi 40, adoptée et sanctionnée le 8 février 2020, un centre de services scolaire peut désormais requérir qu'une municipalité soit tenue de lui céder à titre gratuit un immeuble pour permettre la construction ou l'agrandissement d'une école ou d'un centre.

Il va sans dire que cette nouvelle obligation engendre potentiellement des coûts forts importants pour les municipalités du Québec. Force est de constater que trois ans après l'adoption du projet de loi 40, les villes sont laissées à elles-mêmes face aux obligations d'acquiescer et de céder aux centres de services scolaires des terrains ayant des valeurs marchandes importantes et des répercussions considérables au plan financier. La Ville de Terrebonne est confrontée à ces obligations financières importantes.

La Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de **prévoir l'analyse d'un mécanisme de compensation financière pour les municipalités, en lien avec leurs obligations découlant du projet de loi 40** adopté le 8 février 2020.

2.2.5 Diversification des revenus pour les villes

Comme le souligne l'UMQ dans ses récentes demandes au gouvernement du Québec, les municipalités sont dépendantes de l'impôt foncier alors qu'elles en tirent une grande part de leurs revenus. Elles se retrouvent actuellement dans une impasse fiscale, étant donné la tendance à la baisse de la croissance anticipée de ces revenus, causée notamment par plusieurs phénomènes liés aux changements démographiques et économiques.

Comme le mentionnait le président de l'UMQ, M. Daniel Côté, le 8 décembre 2022, « *Pour redéfinir le partenariat, il est primordial de partir sur des bases solides. Pour l'Union, ces bases doivent se traduire par l'inscription, dans la loi, du partage de la croissance d'un point de TVQ, comme s'y est engagé le premier ministre François Legault lors de notre Sommet électoral, le 16 septembre dernier. Aussi, cela doit se traduire par le plein paiement, par le gouvernement du Québec, des taxes municipales pour les établissements scolaires primaires et secondaires. Ce sont des mesures concrètes et structurantes sur lesquelles nous devons travailler en priorité en 2023* ».

La Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de **poursuivre, de concert avec le monde municipal, les efforts afin de répondre aux besoins aux plans fiscal et financier et d'évaluer les possibilités de diversification des sources de revenus des municipalités.**

2.3 FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

2.3.1 Développer les conditions favorisant le logement social et abordable

Dans le contexte actuel, l'accessibilité à des logements abordables, sécuritaires et de qualité constituent de véritables enjeux pour de nombreux ménages et personnes vulnérables de nos collectivités. Ces enjeux se sont certainement amplifiés depuis la crise sanitaire pandémique, laissant des locataires dans des situations précaires et dont les inégalités persistent toujours avec la flambée du marché immobilier et l'augmentation récente du coût de la vie.

Comme ailleurs au Québec, la pression de la crise du logement s'accroît dans le sud de Lanaudière. En effet, le taux d'inoccupation de la Ville de Terrebonne est de 0,2 %, un seuil historique. Face à un contexte difficile et éprouvant pour plusieurs familles et personnes âgées, la situation demeure critique pour nombre d'entre elles, considérant qu'elles doivent souvent consacrer 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement. La crise sanitaire a d'ailleurs accentué la

saturation du marché locatif puisque la demande pour des habitations abordables a augmenté en raison notamment de l'exode des grands centres urbains en périphérie, comme dans la MRC Les Moulins dont fait partie la ville de Terrebonne.

En matière de logements, la Ville de Terrebonne prend ses responsabilités. Ainsi, la Ville a récemment proposé de réaliser un projet de logements abordables dans un secteur en revitalisation en mettant en valeur le patrimoine industriel du Vieux-Terrebonne, soit le projet de la Globe Shoe. De plus, le développement de pôles sociaux, comme le Pôle Saint-Charles, à Terrebonne, nécessite un financement adéquat.

La Ville de Terrebonne souhaite **que le gouvernement du Québec maintienne, simplifie et bonifie substantiellement les montants alloués dans le cadre du programme AccèsLogis Québec** afin de financer adéquatement les projets répondant aux besoins et attentes de la population ainsi que de la clientèle visée en matière de logements sociaux et abordables. Nous espérons que la récente création du ministère de l'Habitation aidera à atteindre cet objectif.

2.3.2 Faciliter l'accès au logement par l'implantation de mesures facilitantes

La Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec son appui **pour faciliter l'implantation de mesures facilitantes concernant l'accès au logement et pour aider les municipalités à financer ces mesures**, comme :

- Mesures de soutien aux premiers acheteurs (aide à la mise de fonds, par exemple);
- Report de taxes pour les personnes âgées;
- Aide au logement intergénérationnel;
- Subvention pour favoriser la densification du territoire.

2.4 METTRE EN PLACE DES MESURES POUR FAVORISER LA MOBILITÉ ET LE TRANSPORT COLLECTIF

2.4.1 Actions à poursuivre à la suite du forum sur la mobilité

La mobilité constitue un enjeu prioritaire pour la Ville de Terrebonne. Depuis quelques années, la congestion routière – jusqu'ici principalement observable aux heures de pointe – s'alourdit et tend même à se prolonger pendant la journée. Elle occasionne d'importantes difficultés de déplacement et entrave grandement la mobilité. Des analyses attribuent ce problème en grande partie au navettage des citoyennes et citoyens de Terrebonne et des résidentes et résidents d'autres villes de la couronne nord qui se rendent vers Montréal en matinée, puis rentrent en fin de journée, pour des raisons liées au travail.

L'amélioration de la mobilité intra et extraterritoriale sera au cœur des actions de la Ville de Terrebonne au cours des prochaines années et se fera en collaboration étroite avec les instances régionales, provinciales et fédérales compétentes.

Le 30 mai 2022, le forum « La mobilité dans l'Est, c'est à notre tour » organisé conjointement par les villes de Terrebonne et Repentigny a fait connaître au gouvernement du Québec les priorités en matière de transport collectif touchant l'axe Repentigny et Terrebonne. À cet égard, les élu·es et élu·es provinciaux, dont le ministre des Transports, ont été ainsi sensibilisés aux enjeux de congestion routière que vivent matin et soir les personnes qui se déplacent dans ce secteur.

La Ville de Terrebonne souhaite **que le gouvernement du Québec mette en place les trois séries de solutions durables proposées pour combattre la congestion routière dans l'axe Terrebonne-Repentigny** :

1. À court terme (1 à 3 ans) : offrir des solutions de rechange au train de Mascouche en raison des impacts majeurs liés aux travaux du REM de l'Ouest, et bonifier la desserte sur les principales lignes d'autobus dans l'axe est-ouest de l'A-640;
2. À moyen terme (5 ans) : réaménager le carrefour A-40 – A-640, incluant des mesures pour le transport collectif et voies réservées/stationnements incitatifs dans les axes autoroutiers A-25, A-40 et A-640;
3. À long terme (10 ans) : mettre en place un réseau structurant de transport collectif dans le cadre du projet du REM de l'Est.

Le ministre des Transports a souligné le démarrage d'une étude portant sur l'amélioration de la fonctionnalité et de la sécurité de l'échangeur des autoroutes 40 et 640, un important carrefour dans la région. Il a informé les élu·es et les élu·es que l'étude des solutions permettant d'identifier l'option d'aménagement la plus efficace pour l'échangeur est en cours et que les résultats sont attendus en 2023.

En matière de transport collectif, le Ministère évaluera les meilleures options de mesures préférentielles pour les autobus dans l'axe de l'autoroute 40, entre la route 341 et l'arrondissement d'Anjou. Cette analyse est réalisée dans le cadre du Réseau de mesures préférentielles en transport collectif, lequel vise à doter la région métropolitaine de Montréal de corridors de transport collectif connectés et établis le long des principaux axes autoroutiers.

Au sujet du REM de l'Est, le ministre a confirmé que l'analyse en cours intégrera l'extension du tronçon vers Lanaudière et qu'une attention particulière sera portée à la ligne de train de Mascouche dans le but d'arrimer les solutions et d'optimiser la performance d'ensemble du réseau.

2.4.2 Financement adéquat du transport en commun

Malgré la présence de trois lignes de trains et de huit gares sur le territoire de la couronne nord, dont l'une est située à Terrebonne, aucune ligne ne permet une connexion est-ouest dans la région. Le nombre de départs offerts varie entre 8 et 17 par jour, durant la semaine, à une cadence qui varie entre 30 minutes et une heure aux heures de pointe. De plus, aucun service n'est offert la fin de semaine ou durant les jours fériés.

Par ailleurs, la situation actuelle de l'axe autoroutier 640-40 est chaque jour mentionnée dans les médias comme étant problématique. Le débit journalier moyen annuel (DJMA) de l'autoroute 640 (dans les deux directions) dépasse les 83 000 véhicules juste avant la jonction avec l'autoroute 40, ce qui est à la limite de la capacité de cet axe. Le DJMA de l'autoroute 40, à la hauteur de la 640, dépasse les 113 000 véhicules. L'échangeur 640-40 est donc saturé, même en dehors des heures de pointe. La demande ira en augmentant à la lumière du développement résidentiel, commercial et industriel dans les villes de Terrebonne, Mascouche, Repentigny et L'Assomption ainsi que de tout le sud de la région de Lanaudière. Cette situation est d'ailleurs similaire à celle que l'on constate aux autres échangeurs principaux sur l'autoroute 640, soit l'échangeur des autoroutes 13 et 15 et le futur échangeur de l'autoroute 19 qui risque de connaître le même sort.

Ces constats mettent en évidence un important déficit en matière de desserte et de financement structurant du transport en commun pour le territoire de Terrebonne et de la couronne nord. Par conséquent, la Ville de Terrebonne demande au gouvernement du Québec de **poursuivre son soutien au développement structurant du transport collectif dans le grand Montréal et de réinvestir les sommes nécessaires aux projets qui permettront de répondre aux besoins de nos populations.**

